

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Mon bébé pleure: est-ce vraiment une allergie? -  
Asthme infantile extra hospitalier: mise à jour

**No d'activité :** 93195

**Date :** vendredi le 31 janvier 2025

**Lieu :** Webinaire

**Coordonnées :**

## Objectifs

Mon bébé pleure: est-ce vraiment une allergie?

À la suite de cette présentation, le participant pourra:

- 1- Réviser le questionnaire pour le nourrisson qui pleure
- 2- Identifier les causes potentielles de pleurs chez le nourrisson
- 3- Actualiser ses connaissances sur la prise en charge des troubles gastro-intestinaux courants du nourrisson
- 4- Souligner les perles cliniques et les trucs pratico-pratiques avec les nouveaux nés

Asthme infantile extra-hospitalier: mise à jour

Au terme de cette activité, le participant pourra:

- 1- Réviser les manifestations cliniques de l'asthme chez l'enfant
- 2- Diagnostiquer l'asthme chez l'enfant avec la méthode appropriée en fonction de l'âge de l'enfant
- 3- Traiter l'asthme infantile en phase aiguë et chronique selon les lignes directrices actuelles
- 4- Souligner, s'il y a lieu, les risques potentiels liés à l'usage de la cortisone inhalée et/ou per os dans le traitement de l'asthme infantile.

**Président de séance :** Dre Ginette Barrière

## Horaire

2025-01-31	13:00	14:30	Conférence	Mon bébé pleure: est-ce vraiment une allergie?	Dre Valérie Labbé, pédiatre
2025-01-31	14:30	14:45	Pause/Repas		
2025-01-31	14:45	16:15	Conférence	Asthme infantile extra hospitalier: mise à jour	Dre Francine Ducharme, pédiatre

## ACTIVITÉ EN WEBINAIRE SEULEMENT

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à ce webinaire, veuillez communiquer à l'adresse suivante: [emc-amorsl@amorsl.ca](mailto:emc-amorsl@amorsl.ca).

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL. Aussi, le pourcentage d'omnipraticiens d'autres territoires, d'infirmières et autres professionnels ne doit pas dépasser 10 % du total des participants, et ce, pour toutes les activités de formation accréditées.

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ (catégorie A). Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Perrigo

*Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>*

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.